



DIRECTIVE 6.08

Page 1 de 8

Objet : Verrouillage et étiquetage

En vigueur : 27 mars 2023

Révision :

1. Objet :

La présente directive a pour objectif d'assurer que les salariés et les élèves qui sont exposés à des outils, machines et systèmes électriques ou des outils, machines et systèmes d'eau dans le cadre de leur travail (ou apprentissage), puissent connaître les bonnes façons de verrouiller et d'étiqueter la source d'approvisionnement lorsque nécessaire.

2. Application :

La présente directive s'applique dans tous les lieux de travail du District scolaire francophone du Nord-Ouest (DSFNO). Seuls les employés qui sont formés en verrouillage et étiquetage peuvent effectuer ou superviser un verrouillage et étiquetage. ***Sans un salarié autorisé, les travaux d'entretien, de maintenance (réparation), de nettoyage et de mise à point ne peuvent pas avoir lieu.***

Il est obligatoire de verrouiller toutes sources d'approvisionnement avant de débiter des travaux d'entretien, de maintenance (réparation), nettoyage ou de mise à point d'un outil, une machine ou un système qui est alimenté par une source d'énergie ou une source d'eau. Il est également obligatoire d'avoir suivi une formation avant d'effectuer un verrouillage et étiquetage.

3. Rôles et responsabilités :

Le superviseur immédiat du salarié doit s'assurer que le salarié respecte cette directive dans le cadre de son travail. Il doit également s'assurer que le salarié est compétent et qu'il connaît la façon d'effectuer un verrouillage et étiquetage sécuritaire (le salarié doit avoir suivi la formation nécessaire).

Le superviseur immédiat du salarié doit s'assurer que le salarié a l'équipement de protection personnelle ainsi que l'équipement de verrouillage et d'étiquetage nécessaire, et qu'il les utilise de façon appropriée.

Objet : Verrouillage et étiquetage

En vigueur : 27 mars 2023

Révision :

Les mêmes consignes s'appliquent pour un élève. L'enseignant est considéré son superviseur immédiat.

Le salarié et l'élève sont responsables de respecter cette directive et toutes instructions données par son superviseur.

4. Obligations des lieux de travail du DSFNO

Chaque outil, machine ou système qui nécessite un verrouillage et étiquetage, doit faire l'objet d'une **procédure de verrouillage et d'étiquetage spécifique**. Le responsable de l'équipement doit développer, en collaboration avec le coordonnateur en santé et sécurité au travail, une procédure de verrouillage spécifique à chaque outil, machine ou système. Pour faciliter la compréhension du lecteur, il est recommandé que la procédure soit composée d'images. ***La procédure développée doit ensuite être attachée (ou à proximité) à l'outil, à la machine ou au système en tout temps, sans exception.***

En plus d'une procédure, il est obligatoire que tous les disjoncteurs soient identifiés et que tous les points nécessitant un isolement soient présents et en bon état. Il faut aussi identifier les points nécessitant un isolement.

NOTE IMPORTANTE : Pour développer les procédures spécifiques à vos outils, machines ou systèmes, il est interdit de copier-coller les 2 procédures présentées dans la présente directive. Chaque outil, machine ou système est unique et peut contenir des étapes supplémentaires à celles présentées ci-dessous. Il faut s'assurer de consulter les manuels du fabricant ainsi que les employés expérimentés afin de développer des procédures efficaces et complètes. Pour obtenir du soutien dans le développement de vos procédures spécifiques, communiquez avec le Coordonnateur en santé et sécurité au travail du DSFNO.

5. Équipement de verrouillage et d'étiquetage obligatoire




Des équipements spécifiques au verrouillage et étiquetage doivent être disponible en tout temps dans certains locaux et pour certains employés. Ces équipements doivent être entreposés à un endroit **visible** et **facilement accessible**. Les équipements sont les suivants :

Objet : Verrouillage et étiquetage

En vigueur : 27 mars 2023

Révision :



Il est à noter que certains employés nécessitent des équipements spécifiques qui ne sont pas mentionnés dans cette directive. Si le verrouillage et l'étiquetage nécessite les équipements spécifiques absents ci-dessous, veuillez communiquer avec un réparateur du District avant de débiter la tâche.

<p>CADENAS À CLÉ</p> 	<p><u>Atelier de métier</u> : Un minimum de 4 cadenas à clé, disponibles à tous. Des cadenas supplémentaires pourraient être nécessaires.</p> <p><u>Atelier des réparateurs</u> : Un minimum de 4 cadenas à clé, disponibles à tous. Des cadenas supplémentaires pourraient être nécessaires.</p> <p><u>Réparateur</u> : Un minimum de 2 cadenas à clé par individu.</p> <p><u>Concierge</u> : Un minimum de 2 cadenas à clé par individu.</p>
<p>SERRURE MULTIPLE CADENAS</p> 	<p><u>Atelier de métier</u> : Un minimum de 2 serrures à multiple cadenas, disponibles à tous. Des serrures supplémentaires pourraient être nécessaires.</p> <p><u>Atelier des réparateurs</u> : Un minimum de 2 serrures à multiples cadenas, disponibles à tous. Des serrures supplémentaires pourraient être nécessaires.</p> <p><u>Réparateur</u> : Un minimum de 2 serrures à multiples cadenas par individu.</p> <p><u>Concierge</u> : Un minimum de 2 serrures à multiples cadenas par groupe de 6 concierges ou moins, entreposé dans le local des concierges.</p>
<p>DISPOSITIF DE VERROUILLAGE POUR PRISE ÉLECTRIQUE</p> 	<p><u>Atelier de métier</u> : Un minimum de 5 dispositifs de verrouillage pour prise électrique, disponible à tous. Des dispositifs supplémentaires pourraient être nécessaires.</p> <p><u>Atelier des réparateurs</u> : Un minimum de 4 dispositifs de verrouillage pour prise électrique, disponible à tous. Des dispositifs supplémentaires pourraient être nécessaires.</p> <p><u>Réparateur</u> : Un minimum de 1 dispositif de verrouillage pour prise électrique par individu.</p> <p><u>Concierge</u> : Un minimum de 1 dispositif de verrouillage pour prise électrique par individu.</p>

Objet : Verrouillage et étiquetage

En vigueur : 27 mars 2023

Révision :

<p>DISPOSITIF DE VERROUILLAGE POUR DISJONCTEUR</p> 	<p><u>Atelier de métier</u> : Un minimum de 5 dispositifs de verrouillage pour disjoncteur, disponible à tous. Des dispositifs supplémentaires pourraient être nécessaires.</p> <p><u>Atelier des réparateurs</u> : Un minimum de 4 dispositifs de verrouillage pour disjoncteur, disponible à tous. Des dispositifs supplémentaires pourraient être nécessaires.</p> <p><u>Réparateur</u> : Un minimum de 1 dispositif de verrouillage pour disjoncteur par individu.</p> <p><u>Concierge</u> : Un minimum de 4 dispositifs de verrouillage pour disjoncteur, disponible à tous. Des dispositifs supplémentaires pourraient être nécessaires.</p> <p><i>* À noter que le dispositif de verrouillage pour disjoncteur doit permettre de verrouiller le type de disjoncteur présent sur les lieux du travail. Si plusieurs types sont présents, les minimums présentés ci-haut doivent être respectés pour chacun des types.</i></p>
<p>ÉTIQUETTE DE VERROUILLAGE</p> 	<p><u>Pour tous les groupes</u> : Une quantité suffisante d'étiquette de verrouillage qui permet d'inscrire le nom de la personne qui effectue le verrouillage ainsi que la date et l'heure du verrouillage.</p> <p><i>*Communiquez avec le Coordonnateur en santé et sécurité au travail pour obtenir des étiquettes de verrouillage.</i></p>

Il est possible d'acheter les équipements auprès de *Uline Canada* : [Trousse de verrouillage et d'étiquetage, Cadenas de verrouillage, Étiquettes de verrouillage en stock - Uline](#). Prenez note que vous pouvez tout de même commander ailleurs.

6. Procédure de verrouillage générale des outils, machines et systèmes branchés directement sur un disjoncteur

- a) Si l'équipement fonctionne, éteignez-le par la procédure d'arrêt normale (telle qu'un bouton d'arrêt ou un interrupteur à bascule).
- b) Actionnez le disjoncteur, le sectionneur, la vanne ou d'autres dispositifs d'isolation d'énergie de sorte que la source d'énergie soit déconnectée ou isolée de l'équipement.

Objet : Verrouillage et étiquetage

En vigueur : 27 mars 2023

Révision :

-
- c) Chaque employé autorisé qui est directement impliqué dans le travail doit vérifier qu'un état d'énergie zéro a été atteint en testant l'absence de courant. Le test peut se faire en essayant de démarrer l'outil, la machine ou le système. Dans certaines situations, il est demandé de communiquer avec un réparateur afin qu'il puisse vérifier l'absence d'énergie. Ce sera clairement identifié sur la procédure applicable.
- d) Une fois qu'un état d'énergie zéro a été confirmé, attachez un dispositif de verrouillage et une étiquette à chaque emplacement de verrouillage applicable (contrôlez l'emplacement de la ou des clés).
- i. Cette règle s'applique, quel que soit le nombre de verrous déjà attachés au dispositif d'isolement.
 - ii. L'étiquette doit comporter les informations suivantes : votre nom, la date et l'heure du verrouillage.
 - iii. Toutes les serrures DOIVENT avoir une étiquette pendant toute la durée des travaux.
 - iv. Chaque personne impliquée doit verrouiller l'équipement à l'aide de son propre cadenas. ***Chaque individu doit garder sa clé de cadenas sur lui, en tout temps. Cette clé ne doit pas être partagée avec aucune autre personne, sans exception.***
- e) Assurez-vous que le dispositif d'isolement ne peut pas être actionné tant que chaque verrou n'est pas retiré.
- f) Après s'être assuré que personne n'est exposé à des blessures, vérifiez que le verrouillage est efficace. Cela peut nécessiter l'utilisation du bouton de démarrage ou d'autres commandes de fonctionnement normales pour vérifier l'absence d'alimentation.

ATTENTION : Remettez toutes les commandes de fonctionnement au neutre ou à l'arrêt après avoir vérifié l'absence de courant.

- g) Le verrouillage est maintenant terminé. Informez verbalement chaque employé dans la zone de travail que les conditions sont sûres. L'équipement est maintenant prêt pour l'entretien/les réparations.

Objet : Verrouillage et étiquetage

En vigueur : 27 mars 2023

Révision :

- h) Une fois l'entretien/la réparation terminé, le dispositif de verrouillage peut être retiré en suivant ces étapes :
- i. Assurez-vous que tous les composants sont en place, y compris les protections et les dispositifs de sécurité (réparez ou remplacez les protections défectueuses avant de retirer les dispositifs de verrouillage).
 - ii. Vérifiez la zone de travail pour vous assurer que tous les employés sont placés en toute sécurité hors de la ligne de tir.
 - iii. Informez verbalement toutes les personnes impliquées que l'équipement est sur le point d'être mis sous tension.
 - iv. Vérifiez que toutes les commandes applicables sont dans une position sûre en vérifiant que tous les interrupteurs sont en position d'arrêt.
 - v. Retirez chaque dispositif de verrouillage, en utilisant la séquence de retrait appropriée selon le démarrage approprié pour l'équipement spécifique.
 - vi. Avant de rétablir l'énergie, effectuez une dernière vérification visuelle pour vous assurer que tous les employés sont à l'écart de la zone/ligne de feu dangereuse.
 - vii. Restaurez l'énergie. Informez les employés que la procédure est terminée et que l'équipement est prêt à l'emploi.
 - viii.

7. Procédure de verrouillage générale des outils, machines et systèmes branchés sur une prise électrique

- a) Si l'équipement fonctionne, éteignez-le par la procédure d'arrêt normale (telle qu'un bouton d'arrêt ou un interrupteur à bascule).
- b) Débrancher le câble électrique afin d'isoler l'énergie complètement.
 - i. Si l'équipement contient une batterie, elle doit aussi être retirée afin d'isoler l'énergie complètement.
- c) Chaque employé autorisé qui est directement impliqué dans le travail doit vérifier qu'un état d'énergie zéro a été atteint en testant l'absence de courant. Le test peut se faire en essayant de démarrer l'outil, la machine ou le système. Dans certaines situations, il est demandé de communiquer avec un réparateur afin qu'il puisse vérifier l'absence d'énergie. Ce sera clairement identifié sur la procédure applicable.

Objet : Verrouillage et étiquetage

En vigueur : 27 mars 2023

Révision :

- d) Une fois qu'un état d'énergie zéro a été confirmé, attachez un dispositif de verrouillage pour prise électrique et une étiquette au bout du câble électrique.
- i. Cette règle s'applique, quel que soit le nombre de verrous déjà attachés au dispositif d'isolement.
 - ii. L'étiquette doit comporter les informations suivantes : votre nom, la date et l'heure du verrouillage.
 - iii. Toutes les serrures DOIVENT avoir une étiquette pendant toute la durée des travaux.
 - iv. Chaque personne impliquée doit verrouiller l'équipement à l'aide de son propre cadenas. **Chaque individu doit garder sa clé de cadenas sur lui, en tout temps. Cette clé ne doit pas être partagée avec aucune autre personne, sans exception.**
- e) Après s'être assuré que personne n'est exposé à des blessures, vérifiez que le verrouillage est efficace. Cela peut nécessiter l'utilisation du bouton de démarrage ou d'autres commandes de fonctionnement normales pour vérifier l'absence d'alimentation.
- ATTENTION : Remettez toutes les commandes de fonctionnement au neutre ou à l'arrêt après avoir vérifié l'absence de courant.
- f) Le verrouillage est maintenant terminé. Informez verbalement chaque employé dans la zone de travail que les conditions sont **sécuritaires**.
- i. L'équipement est maintenant prêt pour l'entretien/les réparations.
- g) Une fois l'entretien/les réparations terminé, le dispositif de verrouillage peut être retiré en suivant ces étapes :
- i. Assurez-vous que tous les composants sont en place, y compris les protections et les dispositifs de sécurité (réparez ou remplacez les protections défectueuses avant de retirer les dispositifs de verrouillage).
 - ii. Vérifiez la zone de travail pour vous assurer que tous les employés sont placés en toute sécurité hors de la ligne de tir.
 - iii. Vérifiez que toutes les commandes applicables sont dans une position sûre en vérifiant que tous les interrupteurs sont en position d'arrêt.
 - iv. Informez verbalement toutes les personnes impliquées que les dispositifs de verrouillage sont sur le point d'être retirés.

Objet : Verrouillage et étiquetage

En vigueur : 27 mars 2023

Révision :

- v. Retirez chaque dispositif de verrouillage, en utilisant la séquence de retrait appropriée selon le démarrage approprié pour l'équipement spécifique.
- vi. Avant de rétablir l'énergie, effectuez une dernière vérification visuelle pour vous assurer que les lieux sont sûrs et que l'équipement est sécuritaire.
- vii. Restaurez l'énergie. Informez les employés que la procédure est terminée et que l'équipement est prêt à l'emploi.